



Francheville - Prairay

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE N° 10-2014



Bois et forêt : mise en exploitation de la coupe N°20

Le Conseil a approuvé la mise en exploitation de la coupe N°20 pour 6 affouages, pour une durée d'une année. Les autres affouages sont sur coupe N°42, comme en 2013/2014.

Convention avec la SPA : renouvellement pour 2015

La Commune ne possédant pas de service de fourrière pour l'accueil et la garde des chiens et chats errants, elle a confié ce service à la SPA. Suite à un changement de réglementation, la convention existante doit être dénoncée et nous devons en signer une nouvelle.

Les nouveaux tarifs sont de 0,50 €/habitant, soit 127 €. (100 € dans l'ancienne convention). Le conseil a approuvé ce renouvellement.

Taxe d'aménagement : renouvellement pour 2015

Instaurée en 2011 à un taux de 1 %, pour 3 ans, la délibération instaurant cette taxe doit être renouvelée.

La Taxe d'aménagement (TA) est une taxe au profit de la commune. Elle peut être dûe à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de financer les actions ou opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de cohérence territoriale (SCOT), par exemple, la création ou l'entretien d'équipements.

En 2013, 286,94 € ont été encaissés ; 554 € en 2014.

Le conseil a renouvelé la TA pour l'année 2015.

Modification des statuts du SICECO : approuvée

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon deviendra Communauté urbaine avec parmi ses compétences obligatoires la concession de la distribution publique d'électricité.

En conséquence, le SICECO a dû modifier ses statuts pour être en conformité avec la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Les communes de Bretenières, Corcelles-les-Monts, Fénay, Flavignerot, Ouges, Pérrigny-les-Dijon et Talant, membres du Grand Dijon avaient déjà transféré cette compétence au SICECO. La loi prévoit que le SICECO gardera la compétence, mais que ce seront les délégués du Grand Dijon qui siégeront au lieu des délégués des communes précédemment citées.

La Commune de Francheville approuve ce changement de statut.

Ecole : une nouvelle imprimante

L'imprimante de l'Ecole est à remplacer. Il a été décidé d'en louer une nouvelle pour l'année scolaire. Par ailleurs, des frais ayant été engagés par l'institutrice pour l'achat de cartouches d'encre, le conseil a pris une délibération pour son remboursement pour la somme de 130,42 €.

Mairie de Francheville - Place de l'Eglise - 21440 FRANCHEVILLE - Tél. 03 80 35 07 78

Horaires du Secrétariat : Mercredi de 10h00 à 12h00 et samedi de 11h00 à 12h00

Site : www.mairie-francheville21.fr – Mél : secretariat@mairie-francheville21.fr



Francheville - Prairay

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE N° 10-2014



Financement des travaux de voirie : choix du financement

Comme indiqué dans le compte rendu du Conseil municipal de septembre, les travaux de voirie actuellement en cours seront financés par un emprunt. C'est l'offre du Crédit agricole, la plus intéressante, qui a été retenue : sur une durée de 8 ans, à échéance trimestrielle, à un taux de 1,86 %, soit une échéance de 1011,15 €.

Commission Communication : une enquête auprès des habitants

La Commission communication a entamé le travail prévu :

- Conception d'une enquête auprès des habitants sur les moyens de communication de la Commune
- Réflexion pour un nouveau site internet de la Commune

Vous recevrez très prochainement dans vos boîtes aux lettres un questionnaire auquel nous vous demanderons à chaque habitant de répondre afin de mieux connaître vos attentes en termes de communication municipale.

Don de l'association de tennis : MERCI !

L'association de tennis de Francheville a été dissoute. Son Président, Dominique Petitot a souhaité faire don à la Commune de l'argent restant sur le compte de cette association, soit 3 280,31 €. Le maire et tout le Conseil remercient chaleureusement l'association et son Président pour ce don. Cette somme sera employée à financer des travaux ou équipements sportifs à destination des enfants et des jeunes de la Commune.

Commission fleurissement : l'équipe s'active pour embellir notre commune !

Réunie autour de Marie-Dominique Clair et de Christian Theuriet, l'équipe Fleurissement a bien avancé ses travaux d'implantation du blason. Des plantations sont également en cours autour de la mare : primevères, asters, muscaris nous surprendront au printemps prochain ! Merci à toutes les bonnes volontés qui donnent de leur temps pour que notre Commune soit encore plus fleurie ! N'hésitez pas à les rejoindre !

Retour sur la Saint-Maurice !

Comme vous tous, le Conseil a regretté l'absence du manège pour enfants. Le forain a fait beau bond au tout dernier moment et il nous a été impossible de trouver un manège de remplacement. Durant les aubades de l'Harmonie, les images de Saint-Maurice distribuées par les enfants ont rapporté la somme de 301,70 €. Elle sera partagée entre la Coopérative de l'Ecole de Francheville et l'Ecole de musique de Saint-Seine. Merci à tous de votre générosité. Rendez-vous à l'année prochaine !

Mairie de Francheville - Place de l'Eglise - 21440 FRANCHEVILLE - Tél. 03 80 35 07 78

Horaires du Secrétariat : Mercredi de 10h00 à 12h00 et samedi de 11h00 à 12h00

Site : www.mairie-francheville21.fr – Mél : secretariat@mairie-francheville21.fr